

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 087-218712503-20240410-20240409-DE

**L'an deux mille vingt quatre**

Le : 10 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2023

**PRESENTS** : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Muriel COTTIER, Monsieur David BARLET, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Lakdhar ABED, Madame Aurore BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Stéphane CARILLON ;

**PROCURATIONS** : Monsieur David FRETILLE à Monsieur François POIRSON, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Ludovic DELHOUME à Madame Nadine BURGAUD, Madame RESTOUEIX Chloé à Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur BOUHIER Arnaud à Madame BOUHIER Aurore

**ABSENTS EXCUSÉS** : Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal : 27

Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 27

Votants : 25

Présents : 20

**Objet : Délibération n°2024-04-09 Approbation des Comptes Administratifs et Comptes de Gestion**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du doyen de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame le Maire s'étant retiré au moment du vote.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	/	461 677.21	580 023.92	/	580 023.92	461 677.21
Opérations de l'exercice	4 799 709.18	6 167 827.36	1 136 858.43	1 773 890.36	5 936 567.61	7 941 717.72
<b>TOTAUX</b>	<b>4 799 709.18</b>	<b>6 629 504.57</b>	<b>1 716 609.35</b>	<b>1 773 890.36</b>	<b>6 516 591.53</b>	<b>8 403 394.93</b>
Résultats de clôture	/	1 829 795.39		57 008.01		1 886 803.40
Restes à réaliser			193 905.42		193 905.42	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>4 799 709.18</b>	<b>8 459 299.96</b>	<b>1 910 514.77</b>	<b>1 830 898.37</b>	<b>6 710 496.95</b>	<b>10 290 198.33</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 829 795.39</b>	<b>136 402.65</b>			<b>1 692 897.98</b>
Part affectée à l'investissement						

Toutes sections confondues, le résultat excédentaire définitif dégagé à la clôture de l'exercice 2023 est égal à : 1 692 897.98 €.

(Ce chiffre tenant compte du solde négatif des restes à réaliser dépenses – recettes d'investissement).

Il est inscrit en report à nouveau, à la section de fonctionnement, le résultat excédentaire disponible après affectation d'une partie du résultat en section d'investissement, soit : 1 693 392.74€.

**COMPTE ANNEXE PRODUCTION ET REVENTE ENERGIE**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		8 525.47		507.43		9 032.90
Opérations de l'exercice	3 127.57	13 083.04	4 214.80	2 707.57	7 342.37	24 820.51
<b>TOTAUX</b>	<b>3 127.57</b>	<b>21 608.51</b>	<b>7 179.97</b>	<b>3 215</b>	<b>7 342.37</b>	<b>33 853.41</b>
Résultats de clôture		18 480.94	999.80		999.80	18 480.94
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>3 127.57</b>	<b>18 840.94</b>	<b>6 180.17</b>	<b>3215</b>	<b>6 342.57</b>	<b>52 333.41</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>18 480.94</b>	<b>999.80</b>			<b>17 481.14</b>
Part affectée à l'investissement						

Selon le même schéma précédent, toutes sections confondues le résultat définitif dégagé à la clôture de l'exercice 2023 est égal à 17 481.14€.

Il est inscrit en report à nouveau, à la section de fonctionnement le résultat excédentaire disponible après affectation d'une partie du résultat en section d'investissement, soit : 18 480.94 €.

**Annexe n°2 : CA et affectation Revente 2023**

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie ; aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**Annexe n°3 : Etat des RAR 2023**

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

ETAT DES RESTES A REALISER 2023

**BUDGET COMMUNE**

L'assemblée délibérante a voté le budget primitif 2023  
au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement  
au niveau des opérations pour la section d'investissement

**DEPENSES**

CHAPITRE/ OPERATION	INTITULE	A inscrire en Reste à réaliser
138	Matériel services techniques 2158 Matériel stockage et transport lanceur lutte contre les frelons – panneaux de rue- barnum	3 135.00 €
139	Raccordement électrique 2018 21534 Payaux bas, L'Alleue table de Pierre et Lanterne Rue F. Mitterrand	38 035.73 €
142	Travaux complexe sportif 2031 AMO aménagement sous tribunes : 3754,80€ 21318 Garde corps tribunes : 2 808 € 2158 Mise aux normes local stockage gymnase : 1 482 € 2184 Mobilier salles sous tribunes : 2 609.94 € 2313 Construction Salles : 6 661.16€ 21318 Salles sous tribunes : 3 990.55 €	21 306.45 €
146	Extention Jean Jaurès Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	13 469 €
149	Espace Mazelle 2313 Réfection cuisine Mazelle	424.80 €
150	Cimetière 2313 Agrandissement	107 660.28 €

**2051 Licences supplémentaires dématérialisation des bons de commande : 588 €**

**2183 Serveur NAS 8TO : 1 540.80 €**

**2313 Restauration œuvre : 7 250 €**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 087-218712503-20240410-20240409-DE

**193 410.66 €**

**Etat certifié sincère et exact et arrêté à la date du 31 décembre 2023**

**Etat arrêté à la somme de cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinq euros et quarante-deux centimes en dépense.**

**Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;**

Après avoir entendu l'exposé des comptes de gestion de l'exercice 2023 relatifs au budget principal, et à celui du service de production revente d'énergie.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion, tous budgets confondus, dressés pour l'exercice 2023 par le Comptable Public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal**

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 12 avril 2024.

Affiché / Notifié le 12 avril 2024

Certifié exécutoire le 12 avril 2024

LE MAIRE,

NADINE BURGAUD

